

BUREAU DE LA CLE

Date : 3 mars 2020
Heure de début : 14h

Le 3 mars 2020, les membres du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14 heures dans les locaux de Nantes Métropole.

Le bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (8 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 représentants) ;
- Collèges des représentants de l'État et des Établissements publics (4 représentants).

Membres présents		Autres acteurs présents	
Noms Prénoms	Structure	Noms Prénoms	Structure
COUTURIER Christian – Président de la CLE	Nantes Métropole	LE LUDEC Fabienne	COMPA
BELLEIL Jean-Pierre	Communauté de communes du Pays d'Ancenis	ROY Véronique	CARENE
MAYOL Michel	SEPNB Bretagne Vivante	ROHART Caroline	SYLOA, animatrice du SAGE
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire- Bretagne	VAILLANT Justine	SYLOA

Absents ou excusés :	
Noms Prénoms	Structure
PERRION Maurice	Conseil régional des Pays de la Loire
HERVOCHON Freddy	Conseil départemental de Loire-Atlantique
TRAMIER Claire	Conseil départemental de Loire-Atlantique
PROVOST Eric	CARENE
MARTIN Nicolas	Nantes Métropole
BRIERE Chantal	CAP Atlantique
D'ANTHENAISE François	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire estuaire
DE COL Nello	UFC Que Choisir
MAILFERT Guillaume	DREAL des Pays de la Loire
SAINTE Pauline	MISEN 44
TRULLA Lucie	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 18 février 2020
2. Présentation du Contrat Régional de Bassin Versant – CRBV « Hâvre Grée et affluents de la Loire en pays d'Ancenis » 2020-2022 (Communauté de communes du Pays d'Ancenis)
3. Révision du SAGE : préparation de la consultation administrative
4. Organisation des bureaux de CLE
5. Questions diverses



Ouverture de la séance

M. COUTURIER ouvre la séance et propose d'échanger, dans un premier temps, sur le compte-rendu du bureau de la CLE du 18 février 2020.

1. Validation du compte rendu du bureau de la CLE du 18 février 2020

Diapositive 3

M. MAYOL revient sur sa demande formulée lors du dernier bureau de CLE relative à une éventuelle prise de contact du SYLOA avec la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES). Il souhaite provoquer une rencontre avec la CCES au sujet de la qualité des rejets de la station d'épuration de Savenay.

Mme VAILLANT fait part de ses premiers échanges avec la CCES ; elle indique qu'elle prendra contact très prochainement avec le responsable assainissement de la collectivité.

M. MAYOL poursuit en indiquant avoir approfondi ses recherches sur le projet d'extension de la sablière présenté lors du dernier bureau de CLE. Après étude de la carte géologique de Chalonnes-sur-Loire, il s'avère qu'il n'est pas, à son sens, évident d'affirmer qu'un lit d'argile protégerait le ruisseau des extractions, les formations géologiques en place étant par ailleurs constituées d'alluvions modernes très peu riches en flaques d'argile.

M. COUTURIER conclut sur le fait que les observations présentées viennent confirmer les demandes de précisions formulées par les membres lors du dernier bureau de CLE.

M. PONTHEUX souhaite revenir sur son intervention concernant le prochain contrat territorial « Goulaine-Divatte » pour lequel il est envisagé d'être en phase de mise en œuvre en 2022, et non en 2021 comme initialement annoncé en réunion du 18 février.

Mme ROHART complète en précisant que 2021 sera consacrée à l'élaboration du contrat, une fois la fusion des structures actée, sous maîtrise d'ouvrage SYLOA. 2022 semble effectivement une échéance plus réaliste pour la mise en œuvre de ce contrat, en premier lieu concerné par la réalisation d'études préalables nécessaires à son élaboration.

Le compte-rendu du bureau de la CLE du 18 février est approuvé.

2. Présentation du Contrat Régional de Bassin Versant – CRBV « Hâvre Grée et affluents de la Loire en pays d'Ancenis » 2020-2022

M. COUTURIER poursuit en laissant la parole à M. BELLEIL et Mme LE LUDEC pour une présentation du projet de CRBV. La présentation est complétée par une intervention de Mme VAILLANT sur la compatibilité du projet de CRBV avec le SAGE Estuaire de la Loire 2009.

Diapositive 11

M. PONTHEUX complète la présentation en faisant part des objectifs de bon état définis pour les masses d'eau Hâvre (2033) et Grée (2033) dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Il ne dispose néanmoins pas d'informations pour la masse d'eau de la Boire Torse.

Mme LE LUDEC indique que l'objectif de bon état pourrait être 2033 ou 2039 compte tenu du contexte.

Diapositive 15

M. COUTURIER demande des précisions sur les travaux réalisés ou à venir, sur les linéaires de cours d'eau, dans le cadre du précédent contrat, et du prochain.

Mme LE LUDEC précise que les subventions perçues peuvent correspondre aux opérations inscrites au précédent contrat (linéaires réalisés ou dont la réalisation est programmée cette année) et aux opérations inscrites dans le prochain contrat. En effet, les travaux inscrits dans le cadre des deux



contrats pourront avancer simultanément. Elle explique que les travaux du précédent contrat ont débuté à la mi-2017 mais souligne le retard pris à cause des mauvaises conditions météorologiques. Elle précise que la COMPA a fait le choix d'un renfort avec le recrutement d'un second technicien de rivière pour avancer sur les travaux.

Diapositive 16

Mme ROHART revient sur l'opération programmée au pont des Fourçons dans le cadre du CRBV 2012-2015 ; elle s'interroge sur des actions de plusieurs contrats pouvant être menées sur un même pas de temps et les difficultés que cela peut engendrer en termes de suivi et d'animation.

Mme LE LUDEC indique que la présentation intègre les opérations finalisées, y compris celles du premier CRBV, soldé auprès de la Région.

Diapositive 17

M. MAYOL revient sur les règlements d'eau identifiés dans le SAGE 2009 pour assurer la transparence migratoire des ouvrages hydrauliques, démarche semblant être arrêtée.

Mme ROHART précise que la démarche est engagée sur certains sous-bassins versants, notamment par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) qui a engagé une étude de concertation autour de la gestion des niveaux d'eau. Elle rappelle que le règlement d'eau est un arrêté préfectoral ; s'il existe et s'il n'est pas appliqué ou de manière incorrecte, il est nécessaire d'envisager sa reprise car l'objectif visé est bien la gestion partagée des niveaux d'eaux par les usagers et sa mise en œuvre.

Mme LE LUDEC fait part d'un règlement d'eau existant sur le Hâvre, à Oudon.

M. BELLEIL indique que des évolutions du règlement d'eau sont nécessaires mais qu'elles prendront du temps.

Mme LE LUDEC complète en expliquant les expérimentations engagées depuis deux ans, aux résultats satisfaisants.

M. MAYOL revient sur les travaux présentés par la COMPA, et plus précisément les travaux de déconnexion du plan d'eau au cours d'eau réalisés sur la commune de Mésanger ; la photo présentée donne l'impression d'une retenue d'eau.

Mme LE LUDEC confirme la présence d'une digue autour du plan d'eau. Elle complète en indiquant que l'eau circule la majeure partie de l'année dans le bras de contournement réalisé. Elle indique une variation de hauteur de 2 mètres entre le plan d'eau et le cours d'eau.

M. BELLEIL précise que le plan d'eau se remplit en hiver quand le cours d'eau est en charge. Il indique par ailleurs que la commune de Mésanger est moins concernée par des phénomènes d'inondations depuis la réalisation des travaux, et notamment l'aménagement d'un espace dédié à l'expansion de crues, réalisé sur un terrain de propriété communale.

Diapositive 20

Mme ROHART demande des précisions sur le portage de l'étude concernant les inondations identifiées dans le contrat sur le remblai SNCF et sur l'accompagnement de l'Etablissement Public Loire (EPL).

Mme LE LUDEC confirme le portage de l'étude par la COMPA.

M. BELLEIL complète en précisant que l'EPL accompagnera la COMPA sur ce dossier, la collectivité étant adhérente.

Mme LE LUDEC précise que le cahier des charges est en cours de rédaction pour le recrutement d'un prestataire en charge des études : l'EPL sera sollicité pour donner un avis sur ce CCTP.

Mme ROHART poursuit en faisant part d'une réunion organisée par la Région Pays de la Loire sur la construction du Plan Loire Grandeur Nature V. Un des sujets concernait la problématique des remblais SNCF et leur nécessaire transparence en lit majeur. Ces ouvrages ont été évoqués dans le cadre des échanges, compte tenu des rôles et des responsabilités de chacun dans la gestion de ces ouvrages.

Mme LE LUDEC précise que l'étude a pour objectif premier de préciser les zones effectivement protégées par l'ouvrage compte tenu de son état.



Mme ROHART complète en indiquant les enjeux présents à l'arrière du remblai SNCF (enjeux humains, cultures...) et souligne qu'il sera compliqué de ne pas classer l'ouvrage en ouvrage de protection si les modélisations montrent la présence d'enjeux et de populations protégées.

Mme LE LUDEC confirme les enjeux potentiels et informe de la modélisation hydraulique prévue dans le cadre de l'étude, pour plusieurs crues de référence, afin de préciser les enjeux concernés.

Le prestataire aura également pour missions d'étudier l'intérêt de mettre en place des ouvrages alternatifs de protection.

M. BELLEIL rappelle qu'une première étude a été menée sur le remblai mais les conclusions, jugées insuffisantes, n'ont pas permis une prise de décision des élus sur le classement ou non du remblai. Il confirme les enjeux agricoles ; ces terres initialement en prairies sont désormais des terres cultivables.

Mme ROHART demande que le SYLOA soit associé au comité de pilotage de cette étude.

Diapositive 23

M. MAYOL demande si les plans de gestion des haies seront réalisés par la chambre d'agriculture.

Mme LE LUDEC indique qu'ils seront réalisés par un prestataire après consultation, tout en sachant que la chambre d'agriculture pourra y répondre.

Diapositive 24

Mme ROHART demande des précisions sur les protocoles de prélèvements menés par la COMPA pour les suivis de la qualité des eaux.

Mme LE LUDEC précise que les prélèvements sont réalisés selon la pluviométrie. Les analyses sont effectuées après 10 mm de pluie. Un prélèvement par mois est réalisé, en l'absence de précipitations pendant trente jours.

Diapositive 38

M. MAYOL a pris connaissance des données présentées pour les masses d'eau Hâvre et Grée par rapport à l'état des lieux du SAGE Estuaire de la Loire. Concernant les nitrates, il fait part de la pertinence de prendre les normes SEQ-Eau plutôt que les normes DCE. Les premières sont plus restrictives, ce qui peut expliquer les résultats présentés. Concernant le phosphore, notamment sur la masse d'eau Hâvre, les résultats sont élevés.

Mme LE LUDEC précise que la collectivité a conscience que ces sous-bassins versants sont très proches des 50 mg/l.

M. PONTHEUX indique que les résultats sont à regarder dans le détail pour préciser les choses et apporter des réponses.

M. MAYOL poursuit en expliquant que les promeneurs apprécient d'observer les bovins s'abreuvant aux cours d'eau. Il identifie la nécessité de communiquer sur le sujet pour une prise de conscience des enjeux et une explication des solutions alternatives mises en place par les collectivités.

M. BELLEIL complète en précisant que les aménagements de type pompes à museau peuvent présenter des dysfonctionnements, ainsi que les descentes notamment en périodes d'étiages où le cours d'eau présente des assècs.

Mme LE LUDEC précise que le dimensionnement de ces descentes n'est pas toujours évident.

A l'unanimité, le bureau de la CLE émet un avis favorable au CRBV.

Les actions proposées s'inscrivent dans la continuité des CRBV précédents et répondent pleinement aux enjeux et aux objectifs fixés par le SAGE Estuaire de la Loire 2009 pour les sous-bassins versants « Hâvre, Grée, Donneau Motte » et « Loire ».



3. Révision du SAGE : préparation de la consultation administrative

Diapositive 40

M. COUTURIER demande des précisions sur la date effective d'envoi des documents aux instances consultées.

Mme ROHART précise que la consultation débute à la date d'envoi du courrier et de réception des documents. La période de consultation pourra débuter dès la mise en page des documents finalisée.

Mme VAILLANT complète en indiquant que l'équipe d'animation du SAGE a relevé une vigilance sur la consultation, en évitant la période estivale.

Mme ROY précise que la période estivale permettrait néanmoins de disposer d'un temps de lecture plus appréciable ; il aurait été intéressant de disposer des éléments début août.

Mme ROHART indique que la période d'envoi doit aussi prendre en compte le fait que de nouveaux élus seront présents, sans avoir connaissance du sujet et des débats tenus. Elle rappelle que les documents envoyés seront ceux validés par la CLE et dont disposent déjà les membres de la CLE. La seule modification à venir concerne la mise en page et la forme des documents. Un même envoi à toutes les instances consultées est préférable pour garantir l'exhaustivité des communications.

M. MAYOL souhaite avoir des précisions sur les acteurs élargis de la CLE.

Mme VAILLANT indique qu'il s'agit notamment du GIP Estuaire de la Loire, non membre de la CLE.

Mme ROHART complète en intégrant les structures porteuses de SAGE limitrophes au SAGE Estuaire de la Loire. Pour la consultation du Comité de bassin, des réunions de préparation seront programmées avec le secrétariat technique de bassin en amont de la commission planification et du comité de bassin. Elle s'interroge sur la possibilité d'associer une double présidence car M. COUTURIER ne sera plus élu alors qu'il a suivi l'ensemble de la révision du SAGE.

M. PONTHEUX précise que le président de la CLE devra être présent, la présence de plusieurs personnes étant par ailleurs envisageable. Il indique également que le SAGE Estuaire de la Loire sera le seul présenté au comité de bassin de novembre 2020.

4. Organisation des bureaux de CLE

Diapositive 42

Mme ROY complète en indiquant que les instances de la CARENE s'organisent sur le même créneau que les bureaux de CLE ; les bureaux communautaires se tiennent une fois par mois, et les réunions des vice-présidents tous les mardis après-midi.

Mme ROHART propose de maintenir les mardis après-midi jusqu'à l'été. Les créneaux des bureaux de septembre à décembre 2020 pourront évoluer après le renouvellement des élus au sein de la CLE.

5. Questions diverses

Diapositive 43

Mme ROHART revient sur la réunion organisée le 2 mars 2020 par la Région pour la construction du futur Plan Loire Grandeur Nature V. La réunion a permis de revenir sur les ateliers organisés en janvier à Orléans. Une synthèse des propositions a ainsi été présentée. Elle fait part de l'absence de certains acteurs majeurs à cette réunion (AELB, EPL, etc.). Le projet de Plan Loire peut intégrer les contributions du SAGE, en écho aux réflexions menées dans le cadre du projet de SAGE révisé, en particulier pour l'enjeu « estuaire ». Le projet de Plan Loire peut intégrer des grands projets tels que le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA). Mme ROHART précise que M. GERAUD a laissé aux acteurs jusqu'au 1^{er} avril pour faire remonter les contributions.

M. PONTHEUX indique que le positionnement stratégique à l'aval de Nantes peut être intégré, notamment les études et les réflexions envisagées avec la réalisation des travaux.

Mme ROY précise que cela pourrait effectivement être inscrit dans l'axe « acquisition de connaissances ».

M. COUTURIER demande si la CLE doit se positionner.



Mme ROHART indique que la CLE doit effectivement se positionner mais elle ne pourra pas être réunie, ni le bureau avant le 1^{er} avril sur le sujet. Pour un positionnement du SYLOA sur l'estuaire, cela semble néanmoins prématuré, le comité syndical n'ayant pas délibéré sur le sujet.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. COUTURIER clôt la séance.

